

tements, il y a un certain nombre d'employés qui négligent leurs devoirs; et je crois que beaucoup d'ennuis seraient évités et que le service se ferait beaucoup mieux si le maire était revêtu du pouvoir de destituer les fonctionnaires dont on a à se plaindre.

Je désire attirer votre attention sur une question qui a été vivement discutée dans ces derniers mois—celle de l'établissement d'un Bureau de contrôle.

Je crois que tous les citoyens qui ont à cœur la bonne administration de la Ville de Montréal approuveront ce projet.

Quant à moi, je me suis déjà déclaré en faveur de la création d'une Commission de ce genre; mais, parmi les nombreuses suggestions qui ont été faites relativement à l'organisation et à la constitution de ce Bureau, je n'en vois aucune qui garantisse suffisamment aux citoyens que leurs intérêts seraient efficacement sauvegardés.

C'est là, je crois le grand point à étudier et à décider, car il est généralement admis que le principe d'un Bureau de contrôle est excellent en lui-même.

Il me fait plaisir de dire que je laisse les finances de la Ville dans une condition des plus satisfaisantes.

L'on s'est rigoureusement conformé à la clause de la charte qui restreignait le pouvoir d'emprunt de la Ville à 10% de l'augmentation annuelle de la valeur des immeubles imposables, jusqu'à ce que la dette consolidée ne représentât pas plus que 15% de la valeur de la propriété foncière sujette à l'impôt.

Par le passé, les dépenses pour travaux permanents doivent être limitées à ce montant de 10%, qui n'a excédé \$300,000 en aucune année—somme tout à fait insuffisante pour les besoins d'une ville de l'importance de Montréal. La valeur de la propriété foncière imposable a, cependant, augmenté à tel point que la limite a été dépassée et que nous pourrons désormais nous prévaloir de la pleine augmentation annuelle tant que la dette totale n'excèdera pas le chiffre de 15% fixé par la loi.

La Ville aura ainsi à sa disposition, cette année, une somme d'environ \$2,000,000 pour l'exécution des travaux permanents que nécessite son constant développement, et, dans quelques années, l'on n'aura plus lieu de se plaindre de l'état des rues.

Il est futile de s'indigner parce que les rues et les trottoirs sont en mauvais état et de faire des comparaisons entre Montréal et d'autres villes, alors que, d'une part, le Conseil est empêché par la loi d'emprunter et que, d'autre part, les citoyens ne veulent pas qu'on les taxe.

Il faut obtenir de l'argent d'une manière ou d'une autre, et si l'on ne peut s'en procurer en contractant des emprunts ou en imposant des taxes, les citoyens devront en subir les conséquences.

Le revenu de la Ville a été constamment en augmentant, ce qui a permis au Conseil de pourvoir, dans une certaine mesure, aux besoins des différents services; mais l'agrandissement du territoire de la Ville, le rapide accroissement de la population et l'affluence incessante d'immigrants étrangers exigent que l'effectif du corps de police soit augmenté davantage.

En terminant, je tiens à vous donner l'assurance que, quoique absent du Conseil, je suivrai vos délibérations avec un vif intérêt et que vous pourrez toujours compter sur moi toutes les fois que vous aurez besoin de mon aide et de mon concours.

* * *

II.—DISCOURS D'INAUGURATION DE SON HONNEUR LE MAIRE PAYETTE

A MM. les échevins de la Ville de Montréal,

Messieurs,

Mon premier devoir en entrant en fonctions comme maire est de remercier de mon mieux les citoyens de m'avoir appelé à exercer la plus haute charge qu'il soit en leur pouvoir de conférer à un des leurs. Je tiens à vous donner l'assurance que, durant mon terme d'office, je ferai tous mes efforts pour que les intérêts de Montréal soient sauvegardés et pour que ses affaires soient administrées d'après une méthode judicieuse. Je sais que je serai puissamment aidé dans cette tâche par les membres de ce Conseil et que tous sont animés d'un unique désir : celui de servir les intérêts des contribuables au meilleur de leur capacité.

Nous savons tous que notre responsabilité à cet égard est grande; car ce que nous faisons pour les contribuables, dont nous sommes les serviteurs, tourne à leur avan-

and I think that considerable annoyance would be saved and the service improved generally if the mayor were empowered with the dismissal of such employees.

I wish to draw your attention to a question which has been agitating the public mind for some months past; that of the establishment of a Board of Control.

I think that all citizens who have at heart the good administration of the City of Montreal will approve of this idea.

As far as I am concerned, I have already given my adherence to an organization of this kind, but among the many suggestions which have been made, I find none with regard to the constitution and organization of this board which would afford to the citizens every possible guarantee that their interests would be efficiently looked after.

This, I consider, is the point which must be decided; it being admitted generally that the principle of a Board of Control is excellent in itself.

I am pleased to be able to say that I leave the finances of the City in a thoroughly satisfactory condition.

The provision of the law which restricted the City's borrowing power to ten per cent. of the annual increase of its assessable real estate, until its total consolidated debt should not exceed fifteen per cent. of its taxable values, has been faithfully adhered to.

Expenditure on permanent work, during this period, however, has had to be confined to that amount, which never exceed \$300,000 in any one year,—a sum altogether inadequate for the requirements of a city of the size of ours. Such has been the growth of its assessable values, however, that the limit has now been passed, and from this time forth it will be able to avail itself of the full annual augmentation, so long as the total debt incurred does not exceed the fixed limit of fifteen per cent.

This, during the current year, will place at the disposal of the City a sum of about \$2,000,000 for the carrying out of those permanent works which are necessary to keep pace with its growth, and in a few years should do away with any ground for the complaint about the streets,—with which we have all become so familiar.

It is useless to complain about poor paving, and institute comparisons between our own and other cities, while the Council is restricted by law from borrowing on the one hand, and the citizens refuse to be taxed for it on the other.

Money must be obtained one way or another, and if it cannot be got from either source, the citizens must put up with the consequences.

The revenue of the City has maintained an equally steady growth, and in some measure enabled the Council to keep the several departments up to their requirements; but the extension of its area, and the rapid increase of population, mixed as it is with a continuous influx of foreign immigration, calls for a greater augmentation of the police force than it has been found possible to make.

In conclusion, I may give you the assurance that, although absent from the City Council, I will always follow your deliberations with great interest, and that you can always rely upon my good will and unremitting efforts to aid you should occasion arise.

* * *

II.—ADDRESS OF HIS WORSHIP MAYOR PAYETTE

To the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

My first pleasant task, in assuming the duties of the important position of Mayor, is to thank the citizens cordially for having conferred upon me the highest honor in their gift. I beg to assure them that, during my term of office, I will not fail to do my utmost in order that the best interests of Montreal may be promoted, and that the affairs of the City may be looked after in a business-like manner. I know that, in my efforts in this direction, I will be powerfully aided by the members of this Council, and that one and all are animated with one desire: that of serving the interests of the rate-payers to the best of their ability.

We all know that our responsibility in this connection is great, for what we do for the rate-payers, whose servant we are, either redounds to their benefit or to